



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC
(article L. 123-19-1 du code de l'environnement)**

**Projet d'arrêté portant délimitation de l'aire d'alimentation du captage
d'eau potable de Puimère-Sémainville situé sur la commune du
Mérévillois**

mars 2022

1 – Dates et modalités de consultation.

Le projet d'arrêté relatif à la délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Puimère-Sémainville situé sur la commune du Mérévillois a fait l'objet d'une consultation du public du 8 décembre 2021 au 7 janvier 2022 inclus.

Ce captage d'eau destinée à la consommation humaine est classé comme prioritaire dans le SDAGE Seine-Normandie au titre de l'article L.211-3 du code de l'environnement.

Le projet d'arrêté était consultable :

- sur le site internet des services de l'État en Essonne, à l'adresse réticulaire ci-dessous :

<https://www.essonne.gouv.fr/Publications/Autres-publications/Consultation-du-public/Consultation-des-projets-d-arretes/Eau/Six-projets-d-arrete-portant-delimitation-d-aire-d-alimentation-de-captage-d-eau-potable>

- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret, à l'adresse réticulaire ci-dessous :

<https://www.loiret.gouv.fr/Politiques publiques/Environnement, eau, forêt, chasse, pêche /Consultation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement/ Projet AP portant délimitation AAC eau potable de Puimère-Sémainville sur la commune du Mérévillois>

Le projet d'arrêté sur support papier était disponible sur demande à la DDT de l'Essonne.

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante : ddt-se-be@essonne.gouv.fr ou par voie postale à la DDT de l'Essonne.

2 – Synthèse des observations du public.

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Evry-Courcouronnes, le **23 MARS 2022**

Orléans, le **13 AVR. 2022**

L'adjointe au directeur départemental des territoires


Dorothee DEMAILLY

Le directeur départemental
des territoires


Christophe HUSS